

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur
de France au Canada.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 3 avril 1969

N° EC 485

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 avril relative à l'établissement, sur le territoire de St. Pierre et Miquelon d'une station de quarantaine pour bovins reproducteurs. J'ai le plaisir de vous informer que les propositions contenues dans votre lettre sont acceptables au Gouvernement du Canada, et de confirmer que votre lettre et la présente réponse, les textes anglais et français de la réponse faisant également foi, constituent un accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la France pour l'établissement et le fonctionnement de la station de quarantaine en question. Cet accord entrera en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez accepter, Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

MITCHELL SHARP

Son Excellence M. Pierre Siraud,
Ambassadeur de France,
Ottawa.